



ENTRETIEN AVEC UN PSYCHOLOGUE POUR ENFANTS

Mon enfant est-il heureux à l'école ?

Vous prenez votre pension. Que faire de votre entreprise ? PME

CONFLITS DE VOISINAGE

Mieux vaut un bon voisin qu'un ami lointain



LE CHIFFRE
À RETENIR

63%

des indépendants récemment installés estiment qu'il est facile de lancer sa propre entreprise.

ENTREPRENDRE EST-IL AISÉ ?

Environ deux indépendants sur trois (63,6 %) estiment qu'il est facile de créer sa propre entreprise. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par le secrétariat social Acerta. Acerta a ainsi interrogé près de 1 000 indépendants en Belgique, dont environ la moitié exerçait son activité à titre complémentaire et l'autre moitié à titre principal.

Dans un souci de clarté, nous précisons que l'enquête porte sur les indépendants qui viennent de se lancer, c'est-à-dire les indépendants installés depuis un peu moins d'un an. Les personnes interrogées ne sont donc pas des entrepreneurs aguerris. En outre, l'enquête révèle que la plupart de ces indépendants starters se sont lancés dans l'aventure sans business plan. 57 % n'ont pas établi de plan financier. Sur ce point, il y a donc encore du pain sur la planche.

L'administration semble être la hantise des jeunes entrepreneurs. En effet, avec un score de 41 %, l'aspect administratif arrive en tête des écueils en ce qui concerne la préparation et la création d'une entreprise. Avec 26 %, ce sont les assurances qui arrivent en deuxième position de ce classement. Responsabilité professionnelle, revenu garanti, pension complémentaire : sans spécialiste à vos côtés, le choix de la bonne assurance peut devenir un véritable casse-tête.

Lunettes roses

Néanmoins, les personnes interrogées envisagent l'avenir de leur entreprise de manière positive. Plus de 9 indépendants sur 10 (91,5 %) envisagent le futur d'un bon œil. C'est une bonne nouvelle, car les entrepreneurs ont traditionnellement tendance à concilier difficilement leur vie professionnelle et leur vie privée, et éprouvent par conséquent des difficultés à se sentir bien mentalement.

Les indépendants starters travaillent 44,7 heures par semaine la première année et prennent en moyenne 18 jours de vacances. La plupart des indépendants interrogés prennent autant ou plus de vacances que lorsqu'ils étaient salariés (84 %). « Les chiffres montrent que depuis quelques années, les indépendants se préoccupent davantage de leur bien-être mental », souligne Acerta.

Vous vous lancez comme indépendant et vous souhaitez mettre vos assurances professionnelles rapidement en ordre ? Passez voir votre courtier Aquilae, celui-ci se fera un plaisir de vous prodiguer des conseils adaptés à vos projets.



rechtsbijstand | protection juridique



TABLE DES MATIÈRES

04

L'actualité en bref



06

Mon enfant est-il heureux à l'école ?



08

Loisirs d'automne



10

INTERVIEW

L'entreprise familiale Robbyns :
pionnière sur la voie du transport
durable



12

PME

Céder ou arrêter votre entreprise ?

14

ENQUÊTE

Tentez de remporter un bon
d'achat



16

Conflit de voisinage : quand
êtes-vous dans votre droit ?



18

COLUMN

Wim Willegems, expert en
cybersécurité, répond à des
questions courantes en matière
de cybersécurité



19

Partenaires Aquilae



VOTRE AVIS NOUS IMPORTE

Vous avez des questions ou des
remarques concernant l'un des articles
de ce « Vision » ? Ou vous aimeriez
qu'un sujet spécifique soit abordé dans
une prochaine édition ?

Faites-le-nous savoir en envoyant un
e-mail à info@aquilae.be.

Vision est le magazine officiel d'Aquilae,
il paraît tous les trois mois et est distribué
parmi les clients des bureaux Aquilae.

Composition et rédaction

Comité de rédaction Aquilae
& Karlien De Vrieze

Recrutement publicitaire

Vous souhaitez insérer une annonce
dans Vision ? Veuillez contacter
rudi@studiotornado.be.

Tirage

8.075 copies

Nous visons toujours le plus haut degré de fiabilité dans nos textes. Nous ne pouvons toutefois pas être tenus responsables pour leur contenu. Vu la complexité de certains sujets, nous nous réservons en outre le droit de les traiter en général ou de manière non-exhaustive. Nous vous conseillons de présenter en personne vos situations concrètes à un de nos courtiers-membres.

Editeur responsable: Patricia De Valck - cv Aquilae, Dumolinlaan 1 bus 13, 8500 Kortrijk
N°BCE 0476 357 595

L'ACTUALITÉ EN BREF



L'été dernier, tous les membres du collectif immobilier Aquilae se sont réunis pendant deux jours à Genk pour un événement inspirant. Au programme de ce rassemblement annuel : des matières que la gestion quotidienne d'une compagnie d'assurance ne laisse pas beaucoup de temps pour traiter.

Plusieurs experts de VOKA, Baloise, Brocom et FVF, notamment, y ont présenté des exposés intéressants, que chacun des 73 bureaux de courtage a ensuite pu mettre en pratique. Localement, nous sommes forts. Ensemble, nous sommes beaucoup plus forts encore.

Comment réinvestir l'argent des bons d'État ?

En septembre 2024, l'État belge remboursera les acheteurs de bons d'État à 1 an. Une grande partie de vos économies seront donc à nouveau disponibles et peut-être serez-vous vous aussi en quête de nouvelles possibilités d'investissement.

Votre courtier en assurances vous aide à trouver les options intéressantes parmi celles proposées par les assureurs. Et ce, en toute objectivité et impartialité. Votre courtier en assurances n'est en effet lié à aucune marque ou aucun produit.

Contactez-nous afin de découvrir notre gamme de solutions fiscalement avantageuses. Votre courtier en assurances vous aidera à choisir les options les plus adaptées à votre situation. Vous souhaitez connaître quelques-unes de ces solutions ?

Surfez sur www.courtierenassurances.be



Je voudrais un travail où je me sens bien

Près de trois quarts des Belges actifs sur le marché du travail (72 %) accepteraient un nouvel emploi. C'est ce qui ressort de l'enquête annuelle menée auprès de 4 000 Belges par l'expert en RH Acerta Consult et Stepstone Belgique. La majorité des personnes interrogées ne sont pas activement à la recherche d'un emploi, mais seraient heureuses d'en changer si l'occasion se présentait.

Ces chiffres peuvent encourager les employeurs à investir davantage dans leurs collaborateurs. Ces derniers attachent de plus en plus d'importance au bien-être au travail. Il ressort d'une étude de Deloitte que 68 % des salariés privilégient un meilleur bien-être au travail plutôt qu'une promotion. Cette même étude révèle que 59 % envisageraient sérieusement de rejoindre une entreprise qui offre de meilleures conditions de bien-être.

Opportunités de développement et possibilités de formation

Le bien-être au travail ne se résume pas à une corbeille de fruits ou à des cours de yoga durant la pause de midi. C'est la culture d'entreprise qui se traduit dans les conditions

de travail, la politique de prévention, la formation du personnel et l'attention portée à la diversité.

Le manque d'opportunités de développement et de possibilités de formation est la principale raison pour laquelle les travailleurs sont actuellement à la recherche d'un nouvel emploi (34,6 %). Le fait que le travailleur ne se retrouve pas dans les normes et les valeurs de l'entreprise est la deuxième raison la plus fréquemment invoquée (30,4 %). Les salariés seraient d'ailleurs également disposés à gagner moins chez un employeur qui accorde de l'importance à des facteurs de bonheur au travail, tels que l'intelligence émotionnelle, la confiance et la liberté de choix.



ENVIE DE VOYAGES



En 2023, nous avons voyagé comme jamais auparavant : 23,2 millions de fois. L'année dernière, le Belge moyen a effectué deux voyages pour une durée totale de 14,2 jours. C'est ce qui ressort de l'enquête sur les voyages réalisée par Statbel, l'office belge de statistique.

Pour les séjours de courte durée, les Belges sont nombreux à choisir leur pays de résidence (47 %), la France (19 %) et les Pays-Bas (16 %) occupant les deuxième et troisième place. Pour les séjours de quatre nuits ou plus, la France est la destination préférée des Belges (26 %), devant l'Espagne (13 %) et la Belgique (12 %).

La plupart des Belges sont enthousiastes à l'idée de partir en vacances, selon le Baromètre des vacances 2024 d'Europ Assistance. Il n'y a donc aucun bémol à l'horizon ? Interrogés à ce sujet, 89 % des Belges estiment que l'inflation vient quelque peu jouer les trouble-fête. Ceux qui doivent adapter leurs projets de voyage le font en choisissant des logements moins chers, en réduisant le nombre de destinations et en limitant les dépenses, telles que les visites au restaurant et les excursions.

Les raisons personnelles ou familiales (82 %) sont un autre facteur dissuasif. Le changement climatique occupe la troisième place (81 %), les vagues de chaleur représentant la principale menace.

Voilà peut-être la raison pour laquelle les Belges attachent une grande importance à l'assurance assistance voyage. Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur l'assurance qui couvre les problèmes de santé pendant votre voyage, l'assistance dépannage, l'assistance après un accident de la circulation ou l'assurance bagages ? Votre courtier en assurances Aquilae se fera un plaisir de vous expliquer quelle assurance convient le mieux à vos projets de voyage. Si vous voyagez plusieurs fois par an, une formule annuelle avec une couverture annulation sera la plus adaptée et vous permettra de voyager en toute tranquillité pendant toute l'année.

SOURCE : STATBEL ET EUROP ASSISTANCE

VOUS AVEZ UN BESOIN

URGENT D'ARGENT ?

SOYEZ SUR VOS GARDES !

La FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) met en garde contre les prêteurs non agréés qui proposent de faux crédits aux consommateurs pour ensuite s'enfuir avec leur argent.

Les consommateurs ayant un besoin urgent de liquidités supplémentaires sont attirés par les conditions que des prêteurs frauduleux proposent par e-mail, sur les réseaux sociaux ou par le biais de publicités en ligne. Ces derniers proposent des prêts à des conditions trop belles pour être vraies.

Ces offres semblent légales, car les escrocs utilisent souvent des noms ou des logos d'établissements de crédit bien connus, mais méfiez-vous si vous recevez des offres de prêts avantageuses de manière impromptue.

Les personnes qui mordent à l'hameçon sont ensuite invitées à verser de l'argent pour couvrir les soi-disant coûts liés au (faux) crédit. Il s'agit là de primes d'assurance ou de frais de dossier fictifs. Le consommateur peu méfiant verse le montant, après quoi le « prêteur » disparaît des radars avec l'argent, et bien entendu sans accorder de crédit à la victime. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez le site www.fsma.be/fr/warnings/besoin-dun-credit-rapidement-ne-vous-faites-pas-avoir.

En cas de doute, contactez la FSMA via son site web.



MON ENFANT EST-IL HEUREUX À L'ÉCOLE ?



La rentrée des classes, ce moment où les parents, fiers de leur enfant, le prennent en photo avec son cartable devant la porte d'entrée ou les grilles de l'école. Après une période de vacances prolongée, il est temps pour les enfants de retrouver leurs amis et de se remettre au travail. Mais comment savoir si votre enfant est heureux à l'école ? Entretien avec Klaar Hammenecker, psychologue pour enfants.



Cette année, Assuralia, l'union professionnelle des entreprises d'assurance, se mobilise aux côtés des assurances maladie pour le bien-être mental des enfants et des adolescents à l'école. En Flandre, le secteur a pris part au projet « Expeditie Geluk » de l'Institut flamand pour une vie saine. Du côté francophone, la fédération soutient la formation et la sensibilisation du personnel enseignant par l'intermédiaire du Centre de Références pour la Santé mentale. Ces deux projets ont pour but de transformer les écoles en un environnement qui favorise le bien-être mental. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais en tant que parent, peut-on voir si son enfant est heureux à l'école ? Nous avons posé la question à Klaar Hammenecker, psychologue pour enfants.

Klaar Hammenecker : « Dans le meilleur des cas, votre enfant vous raconte simplement ses journées à l'école. Plus vous prendrez l'habitude de partager réciproquement vos sentiments avec votre enfant dès son plus jeune âge, plus ce sera facile. Avant toute chose, il est évidemment primordial de connaître son enfant. Certains sont de véritables moulins à paroles, tandis que d'autres répondent simplement "bien" lorsque vous leur demandez comment s'est passée leur journée.

Si votre enfant est plutôt réservé et que vous ne constatez rien d'exceptionnel en dehors de ses réponses succinctes, il est probable que tout aille bien. En revanche, si ce "bien" contraste avec le comportement de votre enfant, il vaut mieux se montrer vigilant. Les habitudes alimentaires de votre enfant ont-elles changé ? Est-ce qu'il dort mal ?

Parfois, les enfants se plaignent également de problèmes physiques : les maux de ventre sont un grand classique. En tant que parent, il peut être utile de les identifier. Si vous vous rendez compte que votre enfant a mal au ventre tous les dimanches soirs, il se peut qu'il soit stressé à l'idée de retourner à l'école. »

Que pouvez-vous faire en tant que parent ?

« Posez-vous des questions : l'école convient-elle à votre enfant ? Vous avez peut-être choisi cette école parce qu'elle était proche de votre domicile ou parce que votre aîné(e) y était déjà inscrit(e). Mais toutes les écoles ne conviennent pas à tous les enfants.

Vérifiez si la politique de l'école correspond à votre style d'éducation. Il est par exemple possible que vous ayez choisi de ne pas donner de punition à la maison et de ne jamais employer les mots « vilain » ou « méchant » chez vous, mais que votre enfant entende parler de « vilains enfants » à l'école, par exemple. Si c'est le cas, cette situation peut être difficile à gérer pour lui. Votre enfant a peur de l'échec ? Dans ce cas, il est préférable de ne pas opter pour une école élitiste.

Examinez également le contenu pédagogique : est-il suffisamment stimulant ? N'est-il pas trop facile ou trop difficile ?

Autre point important : votre enfant peut-il rester lui-même ? L'école lui permet-elle d'exprimer son individualité ? Autrefois, l'école se concentrait principalement sur les "filles studieuses", et les garçons turbulents ou les filles rêveuses, par exemple, n'entraient pas dans le moule. Heureusement, les établissements scolaires progressent fortement dans ce domaine. »

« L'école doit être un lieu sécurisant pour les enfants. Ils doivent pouvoir se montrer tels qu'ils sont et se sentir connectés. »





Et s'il ne s'agissait pas tant de l'école, mais des autres enfants ?

« Encore une fois, il est important de connaître son enfant. Comment votre enfant se comporte-t-il avec les autres enfants dans d'autres environnements ? A-t-il le contact facile ? Ou reste-t-il tout le temps sur vos genoux ? Dans ce cas, il peut aussi éprouver des difficultés à trouver sa place à l'école.

Si la classe se révèle réellement toxique, il convient de le signaler à l'école. C'est ensuite à l'école de prendre des mesures, car en tant que parent, vous disposez de très peu de marge de manœuvre pour remédier à cette situation. Certaines écoles consacrent énormément d'énergie à la dynamique de groupe, et cela est très bénéfique. »

Selon vous, l'école a-t-elle un rôle à jouer dans la santé mentale des enfants ?

« Évidemment. L'école doit être un lieu sécurisant pour les enfants. Ils doivent pouvoir se montrer tels qu'ils sont et se sentir connectés. Ce doit être un lieu où ils ne doivent pas être en permanence sur leurs gardes. La manière dont les disputes et les conflits sont gérés est essentielle. En cas de conflit, le but n'est pas de donner raison à l'un ou l'autre, ou de savoir qui a commencé. Il faut plutôt agir en médiateur et écouter toutes les parties concernées. Dans le cas contraire, les enfants peuvent se sentir très frustrés.

Les enseignants ne sont ni flics ni juges et ne doivent donc pas porter de jugement sans appel, où le "coupable" doit être mis au coin pendant que l'autre continue à jouer. Ce cas de figure est très insécurisant pour un enfant. Il existe toutefois des écoles où les élèves sont formés à la gestion des conflits. Ces "gardiens de la paix" suivent un plan bien défini, étape par étape, et jouent ainsi le rôle de médiateur. »

La gestion des conflits pourrait-elle être aussi une solution face au harcèlement ?

« Non, le harcèlement est quelque chose de complètement différent. Les enfants font d'ailleurs très bien la différence entre une dispute ordinaire et le harcèlement, qui vise systématiquement un enfant en particulier. En cas de harcèlement, c'est à l'école de prendre des mesures. »

Un enfant peut-il simplement ne pas aimer aller à l'école sans qu'il y ait forcément de problème sous-jacent ?

« Évidemment. Si vous voulez savoir si c'est un problème, posez-vous des questions en y apportant des nuances. Si votre enfant n'aime pas aller à l'école, est-ce tous les jours ? Ou seulement certains jours ? Quand aime-t-il le plus aller à l'école, quel jour aime-t-il le moins y aller ? Que contient sa boîte à tartines, pourrait-elle être différente ? Votre enfant pourrait-il de temps en

temps manger à la maison pendant le temps de midi ? Ou pourrait-il parfois ramener un ami à la maison après l'école ? Ces petites choses peuvent faire une grande différence et constituer de petits points positifs avant, pendant et après l'école. Leur permettre de pratiquer une activité extrascolaire qu'ils apprécient peut aussi leur apporter du réconfort. »

Enfin, quand est-il opportun de consulter un psychologue pour enfants ?

« Lorsque votre enfant souffre. Pas quand vous avez peur en tant que parent, mais quand votre enfant souffre. S'il pleure tous les matins, qu'il dort systématiquement mal ou qu'il refuse carrément d'aller à l'école, par exemple, alors un rendez-vous chez un psychologue est recommandé. »



Klaar Hammenecker

- Psychologue pour enfants
- Conférencier
- Auteur

LOISIRS D'AUTOMNE

Est-ce que l'on peut parler de loisirs saisonniers ? La réponse est oui. Ces trois activités salutaires, par exemple, atteignent leur paroxysme au moment où la nature se pare de ses belles couleurs dorées.



Cueillette sauvage

Vous n'aimez pas marcher sans but ? Nous avons la solution : apprenez à pratiquer la cueillette sauvage ! Chacune de vos promenades automnales vous offrira l'occasion de rentrer chez vous les poches remplies d'ingrédients et d'assaisonnements qui viendront agrémenter votre prochain repas sain et délicieux.

Saviez-vous qu'il existe une multitude de plantes comestibles qui ne demandent qu'à être cueillies ? Et pas seulement dans les bois et les champs, mais aussi dans les environnements urbains. Au mois de septembre, vous pourrez ainsi trouver des mauves, du plantain, des achillées, des pissenlits ou de l'armoise, par exemple. Cette profusion se poursuit également en octobre et même en novembre, où vous pourrez encore cueillir pas moins de 30 plantes sauvages.

Un hobby qui ouvre les portes d'un monde nouveau. En savoir plus ? Plongez-vous dans le livre « Cueillette sauvage » de Christl Exelmans.



Photographie

À l'automne, la nature se pare de nouvelles couleurs, passant du vert à l'orange, au rouge et au brun. Dans certaines forêts et réserves naturelles, les couleurs deviennent alors spectaculaires. L'automne est donc le meilleur moment pour se lancer dans la photographie de la nature. Et l'avantage est qu'il n'est plus nécessaire d'investir dans un appareil photo coûteux. Promenez-vous simplement dans la nature avec votre smartphone et appliquez ces trois conseils :

- Profitez de la Golden Hour, ou heure dorée, pour vous aérer : prenez des photos une heure après le lever du soleil ou une heure avant le coucher du soleil pour bénéficier de la douceur et de la chaleur de la lumière. Vous jouirez ainsi de photos avec des teintes automnales encore plus marquées.
- Jouez avec la composition : utilisez les chemins, ruisseaux ou rangées d'arbres à proximité pour ajouter de la profondeur à vos clichés.
- Zoomez sur les détails et photographiez les feuilles colorées de près. Vous pouvez aussi immortaliser des champignons ou des gouttes de rosée sur une toile d'araignée.

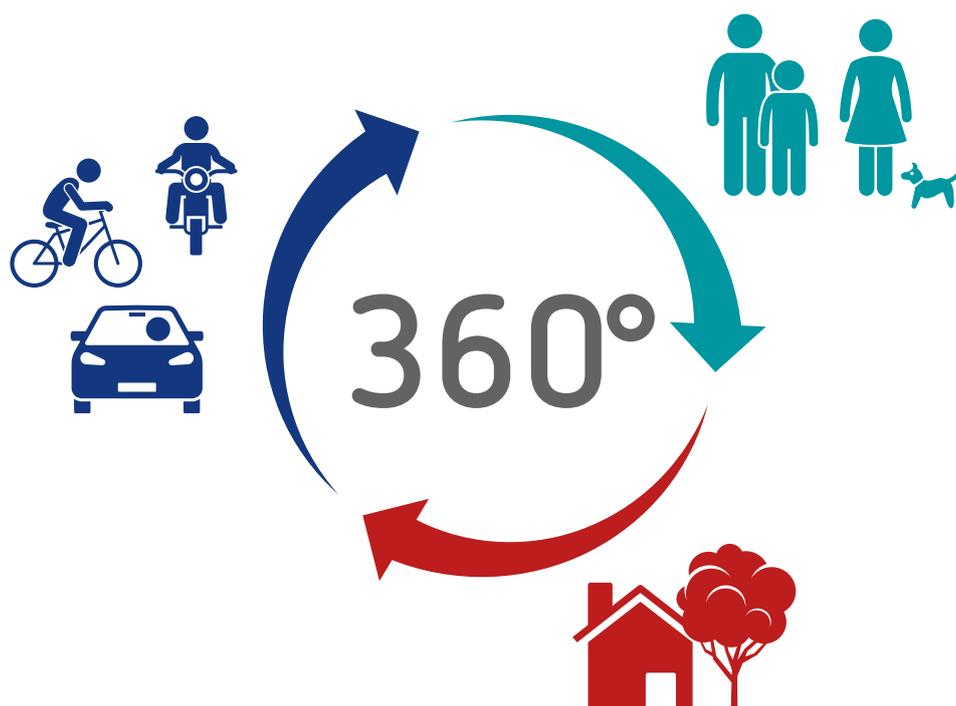


Yoga dans la nature

En automne, les vacances d'été sont vite oubliées... Évitez de retomber dans la routine et laissez-vous tenter par le yoga ou la méditation en plein air.

Les exercices de respiration et les étirements, pratiqués au cœur de la nature fraîche et silencieuse, contribuent à vous détendre. Certaines études ont démontré que la nature avait des effets bénéfiques sur le stress, et que cinq minutes dans un cadre verdoyant suffisaient déjà à se sentir plus heureux ET à faire baisser la tension artérielle. Autant de raisons de dérouler votre tapis de yoga dans votre jardin.

YouTube est une source d'inspiration inépuisable pour les exercices de yoga. Si vous recherchez des cours de yoga gratuits en ligne, ne manquez pas de vous abonner à la chaîne extrêmement populaire « Yoga With Adriene ».



360° assuré par un spécialiste Une protection juridique pour tout ce qui compte dans une seule police

La vie ne peut pas être compartimentée. Afin de protéger l'ensemble de vos intérêts, nous proposons **une assurance de protection juridique globale**. Votre famille, tous les aspects liés à votre mobilité (y compris votre voiture) et votre domicile sont assurés dans une seule police. Découvrez nos 4 formules* et toutes les informations sur les produits sur www.euromex.be.



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

Grâce à votre courtier, déterminez la police qui vous convient le mieux.

* Notre offre de produits: Vie privée - Vie privée Contrats - Vie privée Extra - Vie privée All-risk



E.R. : Euromex - Generaal Lemanstraat 82-92 - 2600 Berchem (siège central) et rue E. Francqui 1 - 1435 Mont-Saint-Guibert. RPM Antwerpen TVA BE 0404.493.859 - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0463, sous la surveillance de la Banque nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.bnb.be et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. Euromex propose des assurances de protection juridique exclusivement. Vous n'êtes pas d'accord avec nous ? Vous souhaitez introduire une réclamation ? Contactez notre service des réclamations via serviceplaintes@euromex.be.

UN PIONNIER SUR LA VOIE DU TRANSPORT DURABLE

Une entreprise de transport à l'avant-garde en matière de développement durable ? Ce n'est pas une évidence, mais avec, entre autres, sa propre éolienne, l'entreprise familiale Robbys est même totalement neutre en CO2 depuis début 2024. L'innovation et la persévérance ont fait du transporteur de Puurs un pionnier de la durabilité.



Kurt Robbys

« Avec son propre terminal à conteneurs, l'entreprise évite déjà la congestion sur les routes », indique le directeur général Kurt Robbys. « Puurs est située au centre de l'axe Anvers-Bruxelles, la principale région économique de notre pays. Grâce à notre flotte de 46 camions, nous transportons en principe toutes les marchandises que vous trouvez en magasin. Notre spécialisation est toutefois le transport maritime de conteneurs pour les compagnies maritimes et les expéditeurs. Principalement à Anvers, mais aussi dans d'autres ports européens. »

Investissements verts

Cette situation centrale est un atout considérable, même si ce sont surtout les investissements récents qui ont donné un coup d'accélérateur à la politique de durabilité de Robbys.

« Nous investissons non seulement dans l'avenir de notre entreprise, mais aussi dans notre avenir à tous. »

« Nous avons investi dans le renouvellement du parc automobile. Nos 30 nouveaux camions sont beaucoup plus économiques et respectueux de l'environnement. Ils consomment moins de carburant et émettent moins de CO2. Mais ce qui attire tous les regards, c'est bien sûr notre propre éolienne, qui produit de l'énergie renouvelable depuis ce printemps. Nos bureaux, nos entrepôts et nos chariots élévateurs fonctionnent désormais à 100 % à l'électricité verte. Les émissions de CO2 de nos camions - quelque 3 350 tonnes par an - sont plus que compensées par la production de l'éolienne d'une puissance de 4,2 mégawatts. Pour vous donner un ordre d'idée, cela représente la

consommation annuelle d'environ 4 200 ménages. Grâce à cela, nous sommes déjà totalement neutres en carbone et l'excédent net augmentera encore grâce à nos nouveaux camions. »

La persévérance vient à bout de tout

Le projet de l'éolienne a rencontré des vents contraires, mais Robbys a persévéré. « La première idée remonte à il y a 15 ans. Le changement climatique devenant de plus en plus visible, nous voulions faire quelque chose en tant qu'entreprise. Lorsqu'il s'est avéré qu'il était possible d'installer une éolienne sur notre site, nous n'avons pas hésité. Parce qu'il est logique de produire localement l'énergie nécessaire, là où vous en avez besoin. Cependant,





l'obtention des autorisations utiles a demandé beaucoup de temps et d'efforts. Il y a eu des protestations du voisinage, bien que notre entreprise soit située à 850 mètres de l'habitation la plus proche. Mais maintenant que l'éolienne est installée, les voisins peuvent être rassurés. L'éolienne est équipée d'un module d'ombre portée. Cela permet de garantir que les maisons environnantes subissent au maximum 30 minutes d'ombre portée par jour. Si c'est davantage, l'éolienne s'arrête complètement. »

NOTRE ÉOLIENNE EN CHIFFRES

HAUTEUR DE L'ÉOLIENNE
135 mètres

LONGUEUR DES LAMES
65 mètres

HAUTEUR AVEC LES LAMES
200 mètres

FONDATION
36 pieux, chacun à 18 mètres
de profondeur dans le sol

CAPACITÉ
4,2 mégawatts

GAIN DE CO₂
4.635 tonnes/an

« Aujourd'hui, nous injectons l'excédent de production de notre énergie verte dans le réseau local. C'est aussi un moyen de contribuer à la transition énergétique. »

Conduite électrique

Robbyns espère également investir dans des camions électriques à l'avenir. « Si nous pouvions recharger les camions sur place avec notre propre électricité 100 % verte, la boucle serait bouclée. Malheureusement, l'autonomie des batteries pour les longues distances que nous parcourons est actuellement trop limitée. Cela ne fonctionne que pour les trajets courts entre deux points fixes où le chargement peut être effectué. Sur les longs trajets, les arrêts intermédiaires allongent considérablement le temps de conduite. Au risque de ne plus pouvoir respecter les délais de livraison stricts. C'est pourquoi, même si nous y sommes favorables, les camions électriques ne sont pas encore une option pour nous. Aujourd'hui, nous injectons donc l'excédent de production de notre énergie verte dans le réseau local. Les entreprises voisines qui utilisent des voitures électriques peuvent ainsi recharger avec de l'électricité verte. C'est aussi un moyen de contribuer à la transition énergétique. »

Transport combiné

Les camions électriques n'étant pas encore la solution, le secteur du transport envisage d'autres options. « L'une d'entre elles est le transport combiné au sein du transport routier. L'utilisation du même conteneur pour le déchargement d'une cargaison et le chargement de la suivante permet de réduire le nombre de trajets. Mais ce n'est pas évident dans la pratique, car les compagnies maritimes facturent un supplément pour l'utilisation de leurs conteneurs. Il y a également le transport multimodal : la combinaison de deux ou plusieurs modes de transport pour acheminer des marchandises d'un point A à un point B. Les entreprises liées à l'eau, par exemple, peuvent effectuer une partie de leur transport avec des bateaux de navigation intérieure. Mais

pour réduire la quantité de camions sur les routes, la capacité disponible sur les voies navigables intérieures devrait augmenter significativement et les coûts de manutention devraient diminuer fortement. Le transport routier continuera donc à jouer un rôle important dans la chaîne logistique. »

Un avenir durable

La directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) obligera les entreprises à rendre compte de leur impact sur l'humain et sur l'environnement à partir de 2024. Robbyns est déjà bien préparée. « On ne peut pas faire autrement. En tant qu'entreprise, on doit suivre cette évolution. Comme fournisseur, nous devons de plus en plus prouver à nos clients B2B que nous œuvrons à la durabilité. De même que les banques fixent certaines exigences lorsqu'elles accordent un financement. Ce n'est pas toujours facile. Mais cela ne nous empêche pas de continuer à innover. Après tout, nous investissons non seulement dans l'avenir de notre entreprise, mais aussi dans notre avenir à tous. »





CÉDER OU ARRÊTER VOTRE ENTREPRISE ?

Pensez à demain dès aujourd'hui

Vous avez travaillé très dur tout au long de votre carrière d'indépendant pour créer et faire prospérer votre commerce ou votre entreprise. En tant que boulanger, dentiste, entrepreneur ou chef d'entreprise, vous étiez chaque jour au service de vos clients et de vos collaborateurs. Mais l'âge de la pension approche. Que faut-il faire de votre entreprise ? Et qu'en est-il de votre pension ?

En tant qu'indépendant, il est préférable de ne pas prendre sa pension de manière irréfléchie. En effet, il y a beaucoup de choses à régler sur les plans fiscal, juridique, social et financier. Wouter Pieters, administrateur du cabinet comptable Van Coile & Partners, vous livre déjà un précieux conseil. « Prenez-y vous à temps. Réfléchissez dès aujourd'hui à ce que vous voulez faire demain avec votre entreprise. »

Demande de conseils

En tant que comptables et conseillers fiscaux, Wouter et ses collègues assistent les professions libérales, les entrepreneurs individuels et les PME dans leur comptabilité et leur fournissent des conseils financiers. « La fin de votre carrière d'indépendant est aussi la transition vers la phase suivante de votre vie. Dans ce cadre, vous avez plusieurs décisions cruciales à prendre. La plus importante de toutes : voulez-vous céder votre entreprise ou l'arrêter ? Il est préférable de bien y réfléchir et d'y réfléchir bien à temps. »

« Vous voulez être conseillé ou accompagné ? Dans ce cas, vous pouvez toujours vous adresser à votre comptable ou à un autre expert.

Nous sommes proches de nos clients et sommes souvent leur premier interlocuteur. Nous accompagnons à la fois les entrepreneurs qui veulent céder leur entreprise et ceux qui veulent simplement arrêter leurs activités. »

Définitivement fermé

Il arrive en effet qu'une entreprise cesse tout simplement ses activités, explique Wouter. « Cela peut être dû au fait qu'un repreneur n'a pas été trouvé, mais parfois aussi parce que l'entrepreneur décide volontairement de le faire. Mais cesser ses activités est aussi une décision qui doit bien se préparer. Si vous êtes une entreprise unipersonnelle, c'est-à-dire un indépendant qui agit en tant que personne physique, les choses se

passent en principe assez facilement. La chose la plus importante à faire est de se désinscrire de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) par le biais de votre guichet d'entreprise. »

« La situation devient plus complexe si vous employez du personnel ou si vous possédez des locaux professionnels. Même si vous avez une société, les formalités à accomplir sont plus nombreuses. En effet, la personne morale doit également être liquidée, avec ou sans l'intervention d'un notaire. Quoi qu'il en soit, un rapport émanant d'un auditeur ou d'un réviseur externe est nécessaire et vous devez publier la cessation au Moniteur belge. Dans les deux cas, il est préférable d'examiner avec votre comptable la manière la plus efficace de procéder à la liquidation. »





Wouter Pieters

« Votre entreprise ne vaut que ce que quelqu'un est prêt à payer pour elle. »

Reprise

Bien entendu, la plupart des entrepreneurs préféreraient que leur activité se poursuive même après leur départ à la pension. En effet, personne n'aime voir l'œuvre d'une vie disparaître. « Dans les entreprises familiales, la transition d'une génération à l'autre se fait souvent en douceur. Pourtant, même dans ce cas de figure, c'est de moins en moins évident. La transmission traditionnelle de père en fils d'une boulangerie ou d'une boucherie, par exemple, est beaucoup moins fréquente qu'auparavant. Si une transmission familiale n'est pas envisageable, il reste la possibilité de céder votre entreprise à votre personnel ou de trouver un repreneur externe. Pour cela, vous pouvez faire appel à un intermédiaire externe ou à une plateforme de reprise d'entreprises. »

Nouvelles conditions

Si vous avez choisi de céder votre entreprise, l'estimation de sa valeur est un élément essentiel du processus de vente. Quelle est la valeur de votre entreprise et quel prix allez-vous demander ? « Votre comptable est le mieux placé pour procéder à l'évaluation », explique Wouter. « Grâce à notre connaissance de la situation financière de votre entreprise, nous pouvons effectuer le travail préliminaire et fournir des conseils appropriés. Ensuite, vous pouvez aussi lui donner un prix. Même si votre entreprise ne vaut que

ce que quelqu'un est prêt à payer pour elle. Par exemple, si vous devez vendre votre entreprise rapidement, votre position de négociation sera moins favorable. Le prix que vous en obtiendrez sera alors souvent moins élevé qu'escompté. »

« Déterminez aussi à l'avance ce que vous souhaitez vendre et quelles sont les implications fiscales et juridiques. S'agit-il uniquement de certains

actifs (fonds de commerce, stock...) et/ou du personnel ou de l'ensemble de l'entreprise, y compris les bâtiments ? Là encore, il s'agit d'examiner la situation au cas par cas. Nous recommandons parfois que les actifs de l'entreprise soient transférés dans une société distincte et non vendus avec elle. Si vous pouvez continuer à louer ces bâtiments, les revenus qu'ils génèrent constituent un complément appréciable à votre pension légale. »

Constitution optimale de la pension

En tant qu'indépendant, vous vous constituez une pension légale par le biais de vos cotisations sociales. Toutefois, le montant de cette pension de retraite sera généralement bien inférieur à ce que vous gagniez auparavant. Il est donc important de se constituer une pension complémentaire. Voici les meilleurs moyens de le faire.

- **PLCI** : La pension libre complémentaire pour indépendants est versée en plus de la pension légale sous la forme d'un capital ou d'une rente.
- **EIP** : L'engagement individuel de pension pour les dirigeants d'entreprise est le complément parfait de la PLCI. Les cotisations sont payées par la société.
- **CPTI** : La convention de pension pour travailleurs indépendants sans entreprise est destinée à compléter la PLCI.
- **Épargne-pension** : En épargnant chaque année un montant déterminé auprès d'une banque ou d'un assureur, vous vous constituez un joli capital supplémentaire.
- **Patrimoine** : Les revenus locatifs provenant d'un bien immobilier commercial ou d'un autre patrimoine sont une bonne poire pour la soif.
- **Bonus de pension** : Travailler plus longtemps en tant qu'indépendant est récompensé. Dans ce cas, vous recevez un montant pendant 3 ans maximum si vous continuez à travailler après la date de votre pension légale.

ENQUÊTE

Que pensez-vous de ce magazine ?

Merci d'avoir lu cette page ! Lisez-vous également le reste de Vision ? Dans son intégralité, ou rien qu'une partie ? Les thèmes vous intéressent-ils ? Ou préféreriez-vous des informations différentes sur ces pages ?

Nous, courtiers en assurances chez Aquilae, réalisons ce magazine pour vous. Il va donc de soi que nous voulons qu'il vous corresponde, c'est logique. C'est pourquoi votre feed-back est inestimable.

Vous avez quelques minutes ? Dites-nous ce que vous pensez de ce magazine !



Donnez votre avis et gagnez !

Participez à l'enquête de lectorat **avant le 31 octobre 2024** et tentez de remporter l'un des trois bons d'achat de **250 euros** à dépenser chez votre courtier en assurances Aquilae !



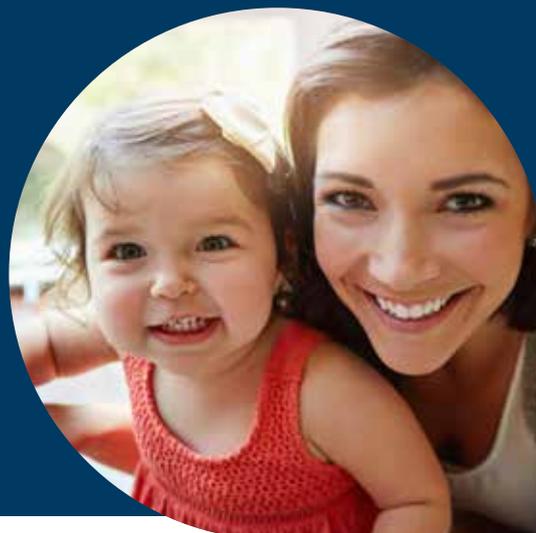
Rendez-vous vite sur aquilae.be/fr/enquete-de-lectorat-vision/ ou scannez ce code QR.

Règlement du concours sur aquilae.be



Familles monoparentales

Comment protéger ses proches en cas de pépin



Julie avait une vie idéale avec un travail qu'elle adorait, un mariage heureux et deux beaux enfants. Cette vie a été bouleversée par l'accident mortel de son conjoint, la plongeant dans la réalité difficile d'un parent solo, avec ses défis psychologiques, moraux et financiers.

Croissance des familles monoparentales en Belgique

En Belgique, le nombre de familles monoparentales augmente, atteignant 480 000 en 2023, soit plus de 25 % des ménages privés. Les causes sont variées : décès du conjoint, abandon familial, séparation ou divorce. Ces familles sont souvent vulnérables sur les plans social et financier 35 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. La recherche de logement et d'emploi devient plus difficile pour ces parents, aggravée par une charge mentale élevée et des inquiétudes constantes sur l'avenir de leurs enfants en cas de problème.

Importance de la prévoyance

Parler de décès est difficile mais crucial. En cas de décès d'un conjoint, les revenus du ménage diminuent tandis que les dépenses restent élevées, rendant la situation financière très instable. Selon des statistiques, 79 % des parents solos se sentent financièrement vulnérables en cas de décès, mais seulement 5 % ont souscrit une assurance décès.



Assurance décès : une protection financière flexible

L'assurance décès est adaptable selon les besoins de l'assuré : montant du capital, rythme des paiements, choix des bénéficiaires. Elle peut être modifiée en cours de contrat, offrant ainsi une sécurité financière sur-mesure. Cette assurance permet de protéger les proches et de leur assurer un avenir plus stable.

Un investissement pour l'avenir

L'assurance décès est un investissement pour l'avenir de ses proches. Si le conjoint de Julie avait souscrit une assurance décès de 200 000 euros, Julie aurait pu rembourser plus facilement le prêt de leur maison et financer les études de leurs enfants. En souscrivant elle-même une assurance décès, Julie pourrait encore garantir la sécurité financière de ses enfants.

Conclusion

Pour les familles monoparentales, la prévoyance est essentielle pour faire face aux imprévus. L'assurance décès est une solution flexible et efficace pour assurer l'avenir de ses proches, réduisant ainsi les angoisses liées à une situation déjà difficile. En investissant dans cette protection, les parents solos peuvent offrir une stabilité financière à leurs enfants et alléger une part significative de leur charge mentale.

Et vous, qu'allez-vous protéger aujourd'hui ?

april
INSURANCE MADE EASY

Pour plus d'informations sur les produits et solutions APRIL, contactez votre courtier d'assurance.



Se plaindre de ses voisins : tout le monde le fait de temps en temps. Ici, leur haie pousse jusque sur votre terrain, et là, les branches de leur pommier débordent au-dessus de votre abri de jardin. Ou encore, le ballon de leurs enfants atterrit systématiquement sur votre pelouse ! Qu'est-ce qui est autorisé et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Quand l'utilisation de votre jardin interfère-t-elle avec celle de vos voisins ?

MIEUX VAUT UN BON VOISIN QU'UN AMI LOINTAIN

Il y a quelques années, la loi sur les troubles de voisinage a été modernisée. Cette mesure était plus que nécessaire, car la loi précédente datait de 1804. Il y a plus de deux siècles ! Entre-temps, l'urbanisation a connu un essor considérable. Elle a engendré de plus en plus de troubles de voisinage et parfois des conflits de voisinage qui prennent des proportions hallucinantes. Si ces conflits de voisinage deviennent vraiment insoutenables, ils peuvent aller jusqu'au tribunal. Presque tous les conflits de voisinage sont traités par le juge de paix. Mais quand êtes-vous dans votre droit ? Pour vous aider à le savoir, mieux vaut connaître les règles de base. Examinons trois cas.

Plantations

Depuis plusieurs années, les arbres des voisins de Myriam privent sa terrasse de soleil. Les arbres sont suffisamment éloignés de la limite du terrain et les branches ne dépassent pas par-dessus la clôture. Pourtant, Myriam considère ces arbres comme une nuisance. Peut-elle y faire quelque chose ?

Les arbres de votre voisin : ils peuvent vous gêner de diverses manières.

Quels sont vos droits ? Les arbres d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent se trouver à une distance de deux mètres de la limite du terrain ; pour les arbres et arbustes de taille inférieure, cette distance est de 50 cm. S'ils sont trop proches de la limite du terrain, le tribunal peut ordonner l'élagage ou l'abattage de l'arbre.

L'arbre est suffisamment loin, mais de nombreuses branches dépassent sur votre terrain ? Le propriétaire de l'arbre doit alors les élaguer. S'il ne le fait pas, le voisin gêné peut lui adresser une lettre recommandée en lui demandant d'élaguer les branches gênantes. Ensuite, le propriétaire dispose encore de 60 jours pour procéder à l'élagage. S'il ne fait toujours rien, le voisin est autorisé à couper lui-même les branches qui dépassent. S'il engage des frais pour ce faire, le propriétaire des branches qui dépassent doit les lui rembourser.

Bon à savoir : si vous élaguez vous-même les branches qui dépassent de chez votre voisin, vous le faites « à vos risques et périls ». Si vous endommagez l'arbre, vous en serez responsable.

Pour les racines qui dépassent les limites du terrain, le même principe s'applique que pour les branches qui dépassent.

Mais revenons à Myriam : peut-elle prétendre à quoi que ce soit ? Myriam peut se lancer dans une procédure en invoquant un trouble de voisinage. Il faut alors, entre autres, vérifier quand le voisin a planté les arbres, depuis combien de temps Myriam vit dans sa maison et quand elle a installé sa terrasse. Qu'y avait-il en premier ? La terrasse ou les arbres ? La décision pourrait être l'obligation pour le voisin d'élaguer ses arbres. Même si, sur le principe, il n'a commis aucune faute.





Des voisins dans votre jardin

Le voisin de Kevin veut rénover son pignon. En raison de la disposition des terrains, il ne peut pas installer l'échafaudage sur son propre terrain. Kevin peut-il refuser de placer l'échafaudage sur son terrain ?

Non, il est autorisé d'installer une échelle ou un échafaudage chez son voisin. Auparavant, il n'existait que le droit dit d'échelle, ce qui signifiait que pour tailler sa haie ou nettoyer sa gouttière, on pouvait pénétrer dans le jardin de ses voisins.

Depuis la réforme de la loi, les travaux de construction ont été officiellement ajoutés aux conditions. Si vous ne disposez pas de l'espace nécessaire pour placer un échafaudage ou une grue chez vous, vous pouvez le faire sur la propriété des voisins.

Bien entendu, il est préférable d'informer à l'avance vos voisins de ces projets et de placer votre échafaudage ou votre grue de manière à causer le moins de dommages possible à leur terrain.

Et si Kevin refuse ? Le juge de paix jugera si ses raisons de le faire sont fondées.



Nuisance sonore

Pierre est agacé par les aboiements des chiens de son voisin. Les chiens vivent à quelques maisons de chez lui, mais ils sont très audibles chez Pierre. Le propriétaire ne fait rien pour que ses chiens soient moins bruyants.

Le fait que les chiens vivent à quelques maisons de chez lui n'a pas d'importance en soi. Pour qu'il y ait trouble de voisinage, il ne faut pas forcément que les terrains soient adjacents.

Mais à quel point un chien qui aboie est-il gênant ? C'est ce que le juge de paix tente de vérifier à l'aide de paramètres objectifs. La nuisance est-elle permanente ou le chien aboie-t-il sporadiquement ? Est-ce pendant la journée ou la nuit ? Si la nuisance n'a lieu que pendant la journée, le juge peut décider qu'elle n'est pas « excessive ».



PRÉVENIR LES TROUBLES DE VOISINAGE

Dans la loi révisée, le législateur a également prévu une nouvelle disposition permettant de prendre des mesures préventives contre les troubles de voisinage. En d'autres termes, si un bien immeuble occasionne des risques graves en matière de sécurité, de santé ou de pollution à l'égard d'un bien immeuble voisin, le voisin peut demander au juge de paix de prendre des mesures préventives afin d'empêcher que le risque se réalise.

En d'autres termes, si la maison de votre voisin est délabrée, il ne faut pas attendre qu'elle s'effondre. Bien entendu, le risque pour la sécurité, la santé ou la pollution doit alors pouvoir être dûment prouvé.

Avec une bonne assurance protection juridique, vous aurez l'esprit tranquille si vous êtes impliqué dans un conflit de voisinage. Renseignez-vous auprès de votre courtier en assurances pour savoir si les conflits de voisinage sont couverts par votre police.



« Les pirates informatiques cherchent des “trous” dans les programmes. Ces vulnérabilités sont des moyens de s’introduire dans le code des programmes et de le modifier. »



Sur cette page, Wim Willegems, expert en cybersécurité, aborde les problèmes les plus courants en matière de cybersécurité et aborde en détail les questions et idées fausses sur le sujet. Pour en savoir plus, suivez Wim sur LinkedIn pour visionner de courtes vidéos claires sur la cybersécurité.

double-u.be

Pas maintenant. Demain.

Non, cette chronique ne parle pas de procrastination. Ou bien peut-être ? Vous connaissez la chanson : votre journée de travail est terminée, vous fermez votre ordinateur et... veuillez patienter, car la mise à jour 1 sur 16 est en cours d’installation. C’est tout simplement abominable. À quoi servent ces mises à jour et sont-elles vraiment nécessaires ?

Fromage à trous.

Les pirates informatiques cherchent des « trous » dans les programmes. Ces trous ou vulnérabilités sont des moyens de s’introduire dans le code des programmes et de le modifier. De cette manière, un pirate informatique peut faire faire au programme des choses différentes de celles pour lesquelles il a été conçu. Crypter vos données, par exemple.

Ces vulnérabilités ou failles sont dues à la complexité des programmes modernes. Ils contiennent des milliers de lignes de code et interagissent également avec des dizaines d’autres programmes, ce qui facilite l’apparition d’un trou.

Pansements.

Lorsqu’une vulnérabilité a été découverte, les concepteurs de programmes cherchent un moyen de la résoudre et de « boucher le trou ». Une telle solution est un correctif (patch) ou une mise à jour (update). Cette solution sera ensuite mise à la disposition de tous pour être téléchargée et installée. Cette procédure est parfois automatique, parfois non.

Gestion des correctifs.

Une mise à jour modifie légèrement le code du programme dans le but d’éliminer une vulnérabilité. Mais parfois, cela affecte la stabilité du programme dans son ensemble. C’est ce qui est arrivé à CrowdStrike en juillet (la VRT a titré « Pannes informatiques mondiales après une mise à jour défectueuse : les systèmes se rétablissent lentement, 4 300 vols ont été annulés »). Il est donc important de planifier l’installation des mises à jour. Quels sont les correctifs à installer et ceux à ne pas installer ? Dans quel ordre ? Quels systèmes en premier ? Quels sont les correctifs installés automatiquement ? Quels sont ceux que nous devons rechercher et télécharger nous-mêmes ? Quand devons-nous corriger l’ordinateur pour que l’utilisateur ne soit pas affecté ? C’est ce en quoi consiste la gestion des correctifs.

Gestion de la vulnérabilité.

Lorsqu’une vulnérabilité est découverte, la mise à jour n’est pas disponible immédiatement. Il arrive aussi qu’une mise à jour n’arrive jamais parce que le logiciel n’est plus pris en charge par le fabricant. Dans ce cas, votre environnement restera toujours vulnérable. Il est donc important de surveiller en permanence vos vulnérabilités informatiques et d’agir en conséquence. Par exemple, vous pouvez déconnecter un système vulnérable du réseau pour empêcher un pirate de l’utiliser à mauvais escient. Ou accepter un certain risque parce qu’il n’y a pas d’autre solution. À tout le moins, vous saurez alors où se situent vos vulnérabilités.

La gestion des correctifs et des vulnérabilités est un élément essentiel de la cybersécurité et, selon moi, un élément plus important qu’un pare-feu, par exemple. Vérifiez auprès de votre service informatique si cette mesure a été mise en œuvre dans votre entreprise ou parlez-en avec un spécialiste de la sécurité.

Wim



RÉSEAU SOLIDE

Les courtiers Aquilae ont des bureaux dans 73 localités en Belgique.

**Nous sommes forts au niveau local.
Encore beaucoup plus forts ensemble.**



www.aquilae.be



HANOT

ASSURANCES

Réalisez vos projets et vos rêves en toute sécurité grâce à une équipe sur laquelle vous pouvez vous appuyer.



Nos Horaires

Lundi	08h30 – 12h00	14h00 – 17h00*
Mardi	08h30 – 12h00	14h00 – 17h00*
Mercredi	08h30 – 12h00	14h00 – 17h00*
Jeudi	FERME	14h00 – 17h00*
Vendredi	08h30 – 12h00	14h00 – 17h00*

(*) également sur rendez-vous à domicile jusque 19h30.

Prenez rendez-vous sur www.assuranceshanot.be/rendez-vous.

Frameries

Frameries@assur-hanot.be
065/611.777

FSMA115807A

Mons

info@assur-hanot.be
065/407.777

FSMA14087A

MONS · FRAMERIES

WWW.ASSURANCESHANOT.BE